129591 - Une prière innovée au cours de laquelle on récite le Coran tout en étant prosterné

question

Une de mes amies s'est mise à m'apprendre une prière au cours de la quelle elle a formulé une invocation qui a été exaucée. Voici la description de la prière: on accomplit à la fin de la nuit 12 rak'a ; après chaque deux rak'a , on prononce le salut de fin de prière. Au cours de l'ultime prosternation, on récite 7 fois la sourate 1 et 7 fois le verset du Trône et d'autres dhikr. J'espère que votre éminence nous explique s'il y a dans la Sunna une confirmation de cette prière ou s'il s'agit d'une innovation.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

S'agissant des prières nocturnes et des invocations qui les accompagnent, elles relèvent des meilleurs actes que le musulman doit veiller à perpétuer. Allah Très Haut dit dans la description de Ses serviteurs pieux qu'Il a honorés et privilégiés: ils dormaient peu, la nuit.. (Coran,51:17).

Cheikh Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : C'est-à-dire qu'ils dorment peu car ils passent la majeure partie entre la prière , la lecture, le rappel d'Allah et l'invocation en toute révérence. Tafsir de Saadi,p.808. Voir la réponse donnée à la question n° 50070.

Quant à la prière en question suivie de la lecture de la sourate 1 et du verset du Trône lu 7 fois au cours de l'ultime prosternation, c'est une prière que la Sunna prophétique ne confirme pas. C'est plutôt une innovation. Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a interdit la récitation du Coran en posture de génuflexion ou de prosternation. Il a dit: En vérité, on m'a interdit de réciter le Coran en posture de génuflexion ou de prosternation. En posture de génuflexion, glorifiez le Maître, Puissant et Majestueux. En posture de prosternation, adonnez vous à l'invocation car

vous êtes à même d'obtenir 'exaucement. (Rapporté par Mouslim, 479). Ceci prouve que ladite prière est innovée et n'est pas permise.

Ibn Radjab al-Hanbali (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: La plupart des ulémas réprouve la récitation du Coran en posture de génuflexion et de prosternation. Certains ont raconté que la question fait l'objet d'un consensus Est-ce que cette réprobation implique une interdiction ou une préférence? Il y a une divergence de vues.. ibn Abd al-Barr a raconté qu'un consensus s'est dégagé sur l'interdiction. La doctrine de Chafii et celle suivie par la plupart de nos compagnons est que cette récitation est réprouvée. Mais annule -t- elle la prière? Il y a deux positions sur la question au sein de nos compagnons. La plupart d'entre eux soutient qu'elle n'annule pas la prière. Fateh al-Bari d'Ibn Radjab. (6/28)

Cheikh al-Islam dit: Les ulémas réprouvent tous la récitation du Coran au cours de la génuflexion et de la prosternation. Mais une divergence de vues les oppose sur la question de savoir si la récitation annule la prière. Il y a deux avis sur la question dans la doctrine de l'imam Ahmad. On entend par là honorer le Coran et le vénérer au point de ne pas le réciter dans une posture impliquant l'humilité et l'abaissement. Al-Fatawa al-koubra,2/389.

Dans souboul as-Salam (1/266) As-Sa'ani dit: Le hadith prouve l'interdiction de la récitation du Coran en posture de génuflexion ou de prosternation car , en principe, c'est prohibé.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: Il n'est pas permis au fidèle en prière de réciter le Coran alors qu'il est en posture de génuflexion ou de prosternation. Al-Liqaa ala ad-darb (1/186).

Prier de la manière sus-indiquée n'est pas autorisée. Toutefois, il n' y a aucun inconvénient à ce que le musulman voulant effectuer des prières nocturnes formule les invocations de son choix en posture de prosternation. Car prier en cette posture, c'est se rendre plus apte à voir sa prière exaucée. C'est pourquoi le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous a donné l'ordre de procéder à l'invocation en cette posture, comme il a été indiquée précédemment.

Allah le sait mieux.